

Extrait de délibération

Bureau syndical

2 février 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi deux février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :	27 janvier 2026	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	4
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :		BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, CHAUSSEY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BOUCHER Hervé-Loïc,	

Tourisme : Réédition et actualisation de carte touristique « Osez la Gâtine poitevine »

La commission tourisme a identifié un manque dans nos outils de promotion actuels : une carte touristique.

Un support cartographique est apprécié des visiteurs car plus maniable et pratique d'utilisation.

Ce type de document, plus petit, est également plus facilement diffusable chez les prestataires de loisirs et de visite.

La carte complète idéalement le guide promotionnel.

Pour limiter les coûts, la commission propose de rééditer la carte initialement produite en 2018 et actualisée en 2020 par l'agence Tabula Rasa, avec une mise à jour des informations et une validée du document pour 2 ans.

L'actualisation porte sur :

- Le contenu : infos et coordonnées (non datées).
- Les visuels : première de couverture (identique au guide), certaines photos, aplats de couleurs.
- Édition en 5 000 exemplaires pour 2 ans.

Tabula Rasa a été sollicité pour nous fournir un devis pour la mise à jour de ce document et son nombre d'impression en 5 000 exemplaires.

Le devis s'élève à 2 292 € € TTC (858 de création + 1 434 impressions). Ce montant sera imputé au budget tourisme 2026.

Le Bureau Syndical décide :

- D'approuver la réédition actualisée de la carte touristique,
- D'accepter l'offre de Tabula Rasa pour un montant de 2 292 € TTC,
- D'autoriser le Président à signer les documents afférents et à régler les coûts correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,